



URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier n°PUCODT/FLA/120/2024

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (ci-après le Code), il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Demandeur : **Sprl IMMO CRIFE.**

Le terrain concerné est situé à 5020 Flawinne, rue Maurice Brossius, 27 paraissant cadastré 7^{ème} division, section E n°508E2, 508F2.

Le projet concerne :

- La construction d'entrepôt de stockage,
- La réaffectation d'une maison de maître en 3 unités de logements,
- La création d'un bassin d'orage,
- La régularisation d'un poolhouse et d'une piscine.

L'enquête publique est réalisée pour les motifs suivants :

- en vertu des articles D.IV.6, D.IV.13 et D.IV.40, alinéa 2 du Code car le projet déroge à la zone d'activité économique industrielle (art. D.II.28) au plan de secteur ;
- en vertu de l'article R.IV.40-2, §1^{er}, 2° du Code car le projet présente une profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës ;
- le projet s'écarte également de la densité chiffrée recommandée pour la classe C du Schéma de développement communal (0 à 7 unités/ha), dans la mesure où il propose 18 unités/hectare ;

La présente enquête publique respecte les formalités prescrites par les articles D.VIII.7 et suivants du Code.

L'enquête publique est ouverte le 21 mai 2024 et clôturée le 04 juin 2024.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, Service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur :

- du lundi au jeudi de 8h à 12h (*).
- **Les jeudis 23 et 30 mai 2024 uniquement**, le dossier pourra être également consulté **de 13h30 à 20h (*)**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par télécopie au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.namur.be
- remises à la maison des Citoyens, Hôtel de Ville.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PUCODT/FLA/120/2024**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu (*) le 04 juin 2024 à 11h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme, aile A, 2^{ème} étage.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête (*).

(*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement. Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance aux 081/246.334, 081/246.486 ou via l'adresse mail : urbanisme@ville.namur.be